



DÉVELOPPER UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans le cadre de ses relations internationales, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) signe des accords de coopération avec d'autres institutions étrangères d'excellent niveau pour formaliser les liens qui les unissent.

Il peut s'agir d'un partenariat de formation ou de recherche.

Règles de base

Quel que soit le type de partenariats et d'activités que vous souhaitez mettre en place au sein de l'UVSQ, **il est important d'élaborer et de signer une convention spécifique.**

Ce document est un **acte juridique et administratif obligatoire qui engage chaque partie dans un projet bien défini.**

A l'UVSQ, seul le Président est habilité à le signer.

Contacts pour formuler votre demande de partenariat

La **Direction des relations internationales** (agreements@uvsq.fr) vous informe et vous accompagne dans la mise en place de vos partenariats internationaux.

